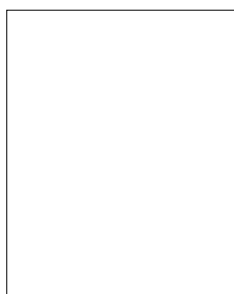


## DEMANDE D'EQUIVALENCE

### ANTEOR

(Veuillez remplir le bulletin à l'ordinateur et l'imprimer)



Nom :  Prénom :

Date de naissance :  Lieu :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Portable :  Email :

N° Licence :  Assurance Individuelle : Oui  Non

N° structure :  Nom :

Date Certif. Médical :  Type médecin:

---

Montant des frais : **15 €**

---

#### **Pièces à fournir :**

- 1 chèque à l'ordre de « FFESSM PACA »
  - de **15 €**,
- Photocopie couleur de la licence, du certificat médical, du ou des diplômes de secourisme admis\*, d'une attestation récente de révision du diplôme de secourisme, d'un brevet d'encadrement (initiateur ou moniteur).

Fait le,  à

Signature

## Équivalence ANTEOR\*

En raison de la spécificité de la compétence ANTEOR, il n'existe pas d'équivalence directe avec d'autres niveaux de secourisme.

Sont titulaires de la compétence ANTEOR :

Les encadrants de plongée (E1, E2, E3 et E4) titulaires du PSE1 (ou diplômes antérieurs : mention « ranimation », AFCPSAM, CFAPSE)

Les médecins licenciés FFESSM

Les infirmiers hyperbares licenciés FFESSM

Les infirmiers anesthésistes licenciés FFESSM

Les moniteurs nationaux de premiers secours, titulaires du PSE1 (ou diplômes antérieurs : mention « ranimation », AFCPSAM, CFAPSE) licenciés à la FFESSM.

---

### ***Dossier à retourner :***

Par courriel (demande équivalence) à : [president@ctr-ffessm-sud.fr](mailto:president@ctr-ffessm-sud.fr)

Par courrier avec les pièces à fournir à : COMITE REGIONAL SUD-FFESSM

46 Boulevard Fenouil  
13016 Marseille

---

### ***ATTENTION***

- ***Tout dossier incomplet ne sera pas traité par la CTR.***